

Communiqué de M. Hubert Védrine, le 19 juillet 2017

Hubert Védrine

IFM, 19 juillet 2017

Communiqué de Monsieur Hubert Védrine, le 19 juillet 2017

1 Hubert Vedrine dément en bloc les allégations et les accusations, fondées sur des spéculations, relancées « *sans preuve* » selon ses propres termes, par Patrick de Saint Exupery, dans son article du dernier numéro de sa Revue XXI.

2 Ces accusations répétées contre l'action de la France au Rwanda, notamment pendant l'opération Turquoise, autorisée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, ont été maintes fois démenties avec précision par les autorités gouvernementales, parlementaires et militaires françaises. La France a été le seul pays à mesurer, dès 1990, les risques de guerre civile et de massacres au Rwanda ; le seul à s'engager pour trouver un compromis politique par les accords d'Arusha en 1993 ; le seul à avoir agi pour porter secours aux populations pendant le génocide par l'opération Turquoise, du 22 juin au 22 août 1994 qui a permis de sauver des dizaines de milliers de tutsi.

3 On ne peut pas ne pas s'interroger sur les motifs de cette énième campagne d'accusation contre des responsables français. En effet, il est de notoriété publique que les dirigeants du Rwanda ne décolèrent pas contre les autorités judiciaires françaises dont elles attendent un non-lieu, qui ne semble pas à l'ordre du jour, et qui dégagerait leur responsabilité dans l'instruction menée pour déterminer les responsables de l'attentat du 6 avril 1994 qui a coûté la vie aux présidents du Rwanda et du Burundi, et déclenché le génocide.

4 On ne peut que regretter que beaucoup de médias aient répercuté sans aucun recul ni éléments de preuves des accusations aussi graves sans jamais rappeler les démentis les plus officiels, ni que Patrick de Saint Exupery a déjà été définitivement condamné en justice en 2015 pour des accusations similaires.